

Rapport de la Commission des finances au Conseil intercommunal

**Étude du préavis No 06/2018
Budget de l'exercice 2019**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances, composée de :

MM.	Reto Dorta	Tolochenaz
	Christian Gränicher	Denens, excusé
	Philippe Henriod	Vufflens-le-Château
	Christian Perret-Gentil	Vaux-sur-Morges
	Joseph Weissen	Morges, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 22 août 2018 à la salle de conférence de la station d'épuration de Morges pour l'examen du budget 2019, en présence de MM. Christian Maeder, Président du Comité de direction et Jérôme Azau, Responsable des finances et informatique du comité de direction, de M. Tony Reverchon, Directeur, ainsi que de Mme Brigitte Baumberger, Adjointe administrative. La Commission exprime ses remerciements à ces personnes pour les explications communiquées et leur disponibilité.

Le projet de budget 2019 a fait l'objet d'un examen approfondi. La Commission se plaît à relever les nombreux commentaires en marge qui fournissent des renseignements complémentaires très détaillés sur tous les comptes présentant un écart sensible par rapport au budget 2018.

L'analyse des comptes a été orientée sur la comparaison systématique de toutes les charges budgétées avec les charges de l'année précédente. Les écarts supérieurs/inférieurs à CHF 10'000.-- ont été analysés en détail. La même approche a été choisie pour les différences au niveau des revenus.

Suite à l'analyse et à l'étude des chiffres nous avons posé les questions sur les sujets suivants : les écarts importants (service informatique, entretien et réparation installation, station du Curbit-Vufflens-le-Château), les amortissements, fonds de réserve et fonds de renouvellement, bateau Faucardeur, les imputations internes, la taxe fédérale « micropolluants ». Les réponses reçues ont été efficaces, complètes et claires.

Participation des communes

Le montant de la contribution à charge de l'ensemble des communes, pour équilibrer le budget, est de CHF 3'079'000.-- Ceci représente une baisse de CHF 11'000.-- (-0.4 %). La répartition des dépenses entre les Communes fait l'objet d'un tableau qui figure à la fin du préavis N° 06/2018.

Budget total / Finance

Le total des charges d'administration, de finance et d'exploitation de l'ERM budgétées pour 2019 se monte à CHF 4'322'500.--, soit une hausse comptable de CHF 325'100.-- (+8.1%) par rapport à 2018.

Cette augmentation concerne les finances et surtout la rubrique « Amortissements et réserves non-ventilées » se référant au compte « Amortissement modernisation STEP ». Les CHF 365'000.-- sont à mettre en relation avec le compte « Prélèvement du fonds de réserve pour investissements futurs », montant estimé sur la base des 2 préavis d'étude pouvant être bouclés en 2019 (Préavis n° 01/2016 et n° 02/2018). Le montant précité de CHF 365'000.-- figure sur un compte « charges » et sur un compte « revenus ». Cette transaction ne modifie pas les participations des communes en ce qui concerne les comptes d'exploitation. En revanche, les charges de la rubrique « Amortissements et réserves non-ventilées » augmentent de CHF 378'900.-- en 2018 à CHF 726'500.-- pour l'année 2019. Nota bene : le fonds de réserve pour investissement diminue de CHF 722'000.-- à CHF 357'000.--.

Enfin, les charges de la rubrique « Service financier » sont en baisse, soit CHF 40'000.-- pour l'année sous revue contre CHF 55'000.-- en 2018.

Budgets Administration générale / Exploitation

Par rapport à l'année précédente les charges d'administration générale et d'exploitation fluctuent modérément.

Les charges de l'administration générale sont budgétées pour 2019 à hauteur de CHF 365'600.--, en augmentation de CHF 6'500.-- par rapport à 2018.

Le coût global d'exploitation s'élève à CHF 3'190'400.-- contre CHF 3'204'400.-- en 2018, en diminution de CHF 14'000.-- par rapport à l'année précédente.

Investissements

A titre indicatif, le budget examiné comprend également un projet d'intention sur les investissements de la période 2019 – 2023. Ce plan, établi en fonction des connaissances du jour et donc forcément approximatif, ne nécessite pas formellement l'approbation du Conseil. Il a été défini sur la base des demandes des communes et des besoins propres de la STEP et du Réseau. Le montant total des investissements prévus s'élève pour 2019 à CHF 1'270'000.-- et pour l'année 2020 à CHF 5'170'000.--.

Conclusions

Au terme de la discussion, la Commission des finances s'est déclarée unanimement convaincue de la bien-facture du budget qui lui a été soumis. En conséquence, la Commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'adopter le budget de l'année 2019 tel que présenté dans le préavis No 06/2018, en votant les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis No 06/2018 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission des finances chargée de son étude,

DECIDE

- d'adopter le budget de l'exercice 2019 tel que présenté par le Comité de direction.

Au nom de la Commission des finances

Le Président – rapporteur

Joseph Weissen

Morges, le 5 septembre 2018